



## Fiche

### **La filière textile : un exemple de partenariat**

#### **Caritas diocésaine de Koudougou et le Relais**

**Naissance du projet :** Dans les années 1980, le P. Léon, prêtre sur le diocèse de Koudougou a noué un partenariat avec Emmaüs pour l'envoi de fripes afin de permettre aux personnes dans le besoin de pouvoir se vêtir. A partir de 2002, le RELAIS a succédé à Emmaüs

**Contexte :** La ville de Koudougou a été confrontée à la fermeture de plusieurs usines (brasserie, textile, etc...) qui a plongé une partie de la population dans la pauvreté. L'arrivée de l'unité de tri a permis de créer 250 emplois, aidant de nombreuses familles à sortir de la misère.

**Conventions :** Une première convention est signée entre la Caritas diocésaine et le RELAIS. Elle détermine les responsabilités et les obligations de chacune des parties ; la Caritas diocésaine est le représentant légal de ce partenariat : elle en assure la responsabilité juridique et pénale et recrute les salariés ; le RELAIS fournit les approvisionnements, la commercialisation des fripes et la gestion.

Depuis 2 ans, une nouvelle convention est en cours de négociation pour que la Caritas diocésaine soit impliquée à part entière dans la gestion de l'ensemble de la filière et de ses activités, en vue d'assurer plus de transparence. Des audits annuels sont demandés.

**Fiscalité :** En tant que structure burkinabé, la Caritas diocésaine a obtenu de l'administration un allègement des taxes sur les activités de tri.

**Répartition des résultats :** Tous les ans les résultats sont répartis 50/50 entre la Caritas diocésaine et le RELAIS. Chacun des deux partenaires s'est engagé à les réinvestir dans des

programmes de développement économiques et sociaux. La Caritas soutient également des actions d'urgence.

### **Bilan de ce partenariat**

#### **1- Les points forts :**

- A. Incontestablement cette collaboration est très positive sur le plan économique et par ses effets auprès des bénéficiaires directs (salariés) et de leurs familles comme des bénéficiaires indirects (sous-traitants, commerçants, transporteurs, etc...). Elle a permis de relancer une activité économique dans une ville qui avait connu une désindustrialisation.
- B. Les résultats sont réinvestis dans des projets économiques et sociaux qui consolident les activités. Ils donnent également une marge supplémentaire d'action à la Caritas diocésaine.
- C. Les emplois des couturiers ne sont pas impactés par l'entreprise de textile : il est fait appel à eux pour la confection de vêtements de fêtes ou d'évènements particuliers. Les vêtements de l'industrie textile sont utilisés pour le quotidien et viendraient plutôt concurrencer les produits importés de Chine.

#### **2- Les points de vigilance :**

Plusieurs aspects sont à prendre en compte pour la construction d'un partenariat comme celui du RELAIS :

- A. Le projet n'a de sens que s'il favorise l'emploi de main d'œuvre locale et permet de développer des actions sociales.
- B. En assurant les approvisionnements textiles de l'usine de tri, le RELAIS est le seul à maîtriser les quantités et la qualité des produits importés et les divers coûts liés à l'activité à l'importation comme à la commercialisation : d'où la nécessité d'une gestion rigoureuse et transparente.
- C. Le manque de transparence peut avoir des conséquences lourdes pour l'un des partenaires, d'autant plus que la responsabilité juridique lui incombe : en cas de faillite ou de conflits c'est lui qui se retrouvera devant les tribunaux et qui en assumera les conséquences.
- D. L'activité est rentable car l'état a octroyé un allègement fiscal. Sans celui-ci, elle serait déficitaire.